

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 10 JUILLET 2014 à 18 heures 00

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, David VERDU, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER
Carole CHEYRON.

1 – Modification au régime du ramassage des ordures ménagères

La CCEPPG lance un appel d'offre pour le marché des ordures ménagères et assimilés, afin de finaliser le cahier des clauses particulières le conseil Municipal doit se positionner sur les services à mettre en place pour 2015 :

1/ Mise en place d'une benne pour collecter les cartons bruns ondulés

Il s'agirait de bennes fermées qui ont une ouverture avec une fente d'environ 20 cm pour collecter les cartons bruns mis à plat des particuliers mais aussi des professionnels.

L'objectif est de sortir un maximum de cartons de nos ordures ménagères.

NB : il pourrait être mis en place des bennes de type 3 m³ (dimensions : longueur = 2,25 m ; largeur = 1,70 m ; hauteur = 1,40 m) ou 5 m³ (dimensions : longueur = 2,5 m ; largeur = 2,25 m ; hauteur = 1,50 m).

Le Conseil Municipal est d'accord pour installer une benne à Margerie.

2/ Modification des jours de collecte des ordures ménagères (à l'année ou en haute-saison).

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le jour de collecte.

3/ Sur une partie du territoire de la Communauté de Communes, une collecte d'encombrants est actuellement organisée tous les premiers lundis de chaque mois sur la base d'une inscription téléphonique.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas un service équivalent.

2 – Travaux de clôture lotissement soleil levant :

La Présidente de l'association du lotissement soleil levant nous a sollicité afin que le bassin de rétention du lotissement soit pourvu d'une protection. Le Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 avait proposé que l'association fasse l'acquisition du matériel nécessaire et réalise elle-même les travaux. La mairie versera une subvention à l'association équivalente au montant du matériel acheté.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 3531,31 €.

Le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association du lotissement du soleil levant.

3 – Point sur la réforme des rythmes scolaires

Par courrier en date du 18 juin, la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale a rendu un avis favorable à notre projet de regrouper le temps des activités périscolaires le jeudi après-midi.

La commission propose l'emploi du temps suivant pour la première période :

Groupe		Période 1				
		Semaine 36 à Semaine 42				
		13H30-13H50	13H50- 14H50	14H50-15H10	15H10-16H10	16H10 - 16h30
Groupe 1	2008	Récréation Préparation des ateliers	Peinture	Récréation Préparation des ateliers	Musique ou Eveil corporel	Récréation Rangement des ateliers
Groupe 2	2008-2009		Poterie		Peinture	
Groupe 3	2009		Musique ou Eveil corporel		Conte	
Groupe 4	2010		Sieste puis motricité		Poterie	
Groupe 5	2011		Sieste		Sieste puis motricité	

Le Conseil Municipal décide de faire une ouverture de crédit de 5 000€, afin de réaliser les premiers équipements.

4 – Questions diverses :

➤ Point sur le projet de rénovation de l'école rencontre avec le bureau d'étude du 9 juillet 2014

Le bureau d'étude a présenté une étude de faisabilité et les premiers croquis du projet. Il en ressort un montant total des travaux estimés à 721 570€ HT, au vu du montant conséquent, la commission des affaires scolaires a demandé au bureau d'étude de retravailler le dossier sur 3 points :

- Revoir l'accès permanent et handicapé à l'école (par le préau de la Mairie)
- Faire une deuxième tranche pour l'aménagement de la cours.
- Revoir le coût de la construction (restauration coursive, affiner le coût des travaux)

Le bureau d'étude nous représente un dossier avec ces modifications dans les prochains jours.

Concernant les demandes de subventions, pour le Conseil Général le dossier devra être déposé avant le 15 septembre et pour la dotation de l'état (DETR) le dossier sera à déposer avant fin janvier 2015. Le début des travaux ne pourra pas intervenir avant l'accusé réception des services de l'état (probablement février 2015).

➤ Recrutements d'agents pour l'école à la rentrée scolaire dans le cadre des contrats CUI.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 3 postes en Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I.). Ce type de contrat est accessible à un large public, néanmoins ce sont les services du Pôle Emploi qui précisent aux candidats éventuels leur taux d'éligibilité pour l'obtention de ces postes.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la création de trois contrats à partir du 1^{er} septembre 2014 pour un temps de travail hebdomadaire compris entre 24 h et 35h. Le temps de travail, pour chacun des contrats, sera défini en fonction du taux de prise en charge par l'Etat et par les besoins engendrés lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

La durée des contrats est de 2 ans avec une rémunération au SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer trois postes d'agent polyvalent au service scolaire et périscolaire pour une durée de 2 ans.
- décide d'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Modifications des statuts du SICEC (chenil).** Accord du Conseil Municipal.

➤ **Dossier construction garage municipal :**

En date du 5 juillet 2013 le Conseil municipal a approuvé l'avant projet de l'atelier municipal réalisé par M. Antoine SILLAC, Architecte D.P.L.G.

Une demande de permis de construire a été présentée le 20 août 2013, celui-ci a été accordé le 7 octobre 2013.

M. le Maire propose, maintenant, de sélectionner un maître d'œuvre afin qu'il réalise une mission complète du projet de la conception générale, jusqu'au dossier des ouvrages exécutés.

M. le Maire présente la proposition de M. Antoine SILLAC pour un montant de 9522,40€ HT.

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver la proposition de M. Antoine SILLAC pour un montant de 9522,40€ HT ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Acquisition machine à nettoyer le sol pour le foyer Espace Peyrolles**

Coût estimé 1600€ sur câble et 2400€ sur batteries, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cet achat ; une démonstration sera réalisée en septembre afin de définir le type de machine dont la Commune a besoin.

➤ **Acquisition d'un camion municipal.**

Le Conseil s'oriente vers l'achat d'un camion d'occasion dans la mesure où il n'y pas, à l'heure actuelle, de garage pour permettre de stationner un véhicule en toute sécurité.